L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 17 OCTOBRE.

## Spectacles, Bals, &c

### ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
Commençant Dimanche, 12 Octobre.
MATINEES MERCREDI ET SAMEDI,
**"FRONT."**
La Comédienne sans rivale,
**FLORA MOORE,**
Dans le grand succès,
**A BUNCH OF KEYS,**
Secondée par W. Crosbie, Chas. Sawtelle, Harry Booker, J. H. Branick, Wm. Ryno, Valentine Dreschor, Miles Clg Tavor, Kate Tuayer, Minnie Lockstone, Jennie Bartlise.
Dimanche, 19 octobre—ONLY A WOMAN'S HEART. 11oct—

### THEATRE ST-CHARLES
DE BIDWELL.
JEUDI, 16 Oct, trois dernières soirées et SAMEDI MATINÉE du mélodrame équestre de sensation de M. JAMES H. WALLACK,
**THE BANDIT KING,**
Avec une troupe dramatique de talent, introduisant les chevaux savants Bay Raider et Rose Charger.
DIMANCHE 19 Oct.—L'extravagance romantique, THE DEVIL'S AUCTION.
16 oct—8f

### PAVILLON FARANTA,
Coin Congrès et Dauphine, 3e District.
CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE
Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux
**LES DEUX ORPHELINES.**
Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique nouvelle.
Tous les artistes sont de premier ordre.
25sept—

## Proclamation par le Gouverneur

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux résolutions adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat, et en vertu des lois décrétées dans ce but, moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'émets la présente proclamation pour amender celle qui a été promulguée le 16 avril 1884 au sujet de la quarantaine, et pour réduire la durée de la dite quarantaine de dix à cinq jours. Ce changement s'opérera à partir du 1er OCTOBRE 1884.

En foi de quoi j'apposé ici ma signature, accompagnée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en cette ville de Baton-Rouge, de 27e jour de septembre 1884.

S. D. McENERY.

Par le Gouverneur,
ERCAS AJROTO, Secrétaire d'Etat.
30sept—8f

## Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
**No 104 RUE DU CANAL.**
TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.
Sur les risques d'incendie.....$255,251 36
Sur les risques maritimes.....17,931 68
Sur les risques de rivières.....20,305 94
Primes totales.....$293,488 98
Moins les primes non échues.....71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884.....$222,248
Perte payée—
Sur les risques d'incendie.....$105,667 03
Sur les risques maritimes.....6,553 37
Sur les risques de rivières.....6,104 92
Intérêts et dépenses, moins l'intérêt.....15,843 99
Réassurances et primes remboursées.....21,137 18—$155,6 9
Profits.....$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:
Immeubles.....$247,045 88
Papiers de ville.....2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer.....63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements.....162,590 32
Billets à recevoir.....69,964 67
Primes en collection.....21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.....7,439 50
Actions du Valette Dry Dock.....11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane.....15,626 25
Comptant.....48,280 58
$648,154 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte on le des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

État de la Louisiane,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment par devant moi, le 16e jour de juin 1884.
JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:
P. MAPFERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
H. SMITH, D. A. CHAPPERAIX,
CHARLAPITTE, B. W. TAYLOR.
17 ulm

## Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

**Toux persistante guérie.**

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, je dormis, et graduellement je retrouvai mes forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL J'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

**Croup—Écoutez une Mère.**

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, soitant répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Juger de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs EMMA GEDNEY."
109 West 128th St., New York, 15 Mai, 1882.

**Bronchites.**

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; et rien n'avait pu guérir de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1883.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**
Vendu par tous les droguistes.

## PETITES ANNONCES

**DEMANDES.**

On demande—Une bonne modiste chez A. Dagoret, 32 rue de Chartres.
17 octobre

A vendre—Une confiserie et tout ce qu'elle renferme, avec accessoires, comprenant deux comptoirs en marbre, vins et liqueurs, ustensiles de cuisine, etc., le tout en parfait état. S'adresser à Mme F. Lefoul, coin Toulouse et Bourbon. 17oct—2 sem.

On demande—Dix Paveurs de premier ordre. S'adresser aux bureaux du "New Orleans City & Lake Railroad Company," No 102 rue du Canal, au 2d étage.
15 oct—3f

Un homme seul désire trouver de l'emploi, soit en ville ou à la campagne. Il se rendrait généralement utile. S'adresser à GEORGE WEYBE, No 126 rue Chartres. 14 oct—M

**A LOUER.**

A louer—Deux grandes et belles chambres, meublées, au No 142 rue Royale. Elles font face à la rue. S'adresser sur les lieux. On pourra, si on le veut, prendre pension à la maison. 12 oct—7f

A louer, la grocerie et résidence encoignure St Philippe et Remparts, en totalité ou en partie. Aussi les deux résidences attenantes, en complet état de réparations.
S'adresser à LAURENT LACASSAGNE.
12oct—au 31 déc No 97 rue Decatur.

**A VENDRE.**

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.
29 avril

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

## INSTITUTIONS.

### PENSIONNAT
SOUS LA DIRECTION DES
**DAMES URSULINES**
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

OUVERTURE des classes MERCREDI, 1er octobre 18·4. Réduction de Prix.
Pension et Enseignement $18 par mois, payable d'avance par mois ou par trimestre.
Pour plus amples informations, s'adresser au Couvent même, ou à la branche coin des rues Remparts et Esplanade, ou à MM Laitte & Dufilho, 19 St Louis. 2oct—1m

**COLLEGE ST. ISIDORE.**
Coin Peters et Keyncs, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend en outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au Rév. J. SCHERER, C. S. C.
Président.
21 sept—1 mois Dim. Mar. Jeu.

### INSTITUT MARKEY & PICABD,
**Au coin des rues Esplanade et Rocheblave, Nlle-Orléans.**
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.
Pour plus amples informations on prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar.J.D.

### JEFFERSON ACADEMY.
**No. 95 rue Conti,**
Entre Bourbon et Dauphine.
Dirigé par
**WILLIAM HENRY.**

La 43e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.
Les classes du soir seront rouvertes le même jour.
24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

### Collége du Mont Ste-Marie,
**Emmitsburg, Maryland.**

La réouverture aura lieu le 5 septembre, y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique.
Conditions: Département classique, par semestre: ..... $150
Département de commerce..... $140
Département d'agriculture..... $125
S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde, professeur de langue moderne et de langue anglaise.
Pour plus amples informations s'adresser Rhe Hy Trémouilet, 7, rue Decatur.
Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.
21 juillet—3 m—Mar Jeu Sam

### INSTITUTION OURTO.
**Pensionnat et Externat,**
**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Les leçons de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux d'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs de laine, en papier, en dire sont efforts de faire élever sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'Institut. 17 août.

### Leçons d'Espagnol.
Mlle. R. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity.
26mars—

## Avis d'Election

BUREAU DU SHERIF CIVIL,
Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1884.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION de Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du 11 août 1884 ordonnant qu'une élection ait lieu

**Mardi le 4me jour de Novembre 1884**

(le deuxième mardi après le premier lundi du dit mois), de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi dans le but suivant, savoir:

1. D'élire au scrutin général huit électeurs du Président et Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général, et six les différents districts électoraux de l'Etat.

2. D'élire un Représentant pour représenter l'Etat de la Louisiane au Quarante-Neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels doivent être élus par les suffrages des électeurs des différents districts congressionnels, pour une durée de deux années, à dater du 4me jour de mars 1885.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à l'acte No 58 de la Législature Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

**Mardi, le 4e jour de Novembre 1884,**

(le mardi suivant le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection que désignera le gouvernement municipal de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, ainsi que l'ordonne la proclamation ci-dessus mentionnée, savoir:

1e Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général et six les différents districts électoraux de l'Etat.

2e Deux représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels seront élus par les électeurs qualifiés des deux districts congressionnels suivants (dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans), pour le terme de deux ans, à dater du quatrième jour de mars 1885, savoir:

Un représentant du 2 district congressionnel, composé des troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et quatrième districts de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi que des paroisses Plaquemines et St-Bernard;

Un représentant du deuxième district congressionnel, composé des premier, deuxième, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième districts de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi que des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Ce strange aimant attirera les autres aimants, sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

## GROS LOT
## $75,000

1,967 Lots, montant en tout à
**$265,500.**

Le tirage commencera ponctuellement
A ONZE HEURES A. M.
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent:
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1884.
Auguste Jean Louis, Jovinet Jean
Abadie Jean, Labory Jean, Marie
Abadie Jean Dominique, Lamolle M (épouse Bardor)
Abrial Jean Marie, Ludwig Jean
Blondel Joseph, Lutens Gordemaye
Blot Arthur, Larrieu Jean
Beslay ex maréchal des logis chef, Longan,
Baron Jean, Montagne François
Boyron Jean Pierre, Monnier Lazare
Bizeau M. et Mme, Mounier André
Brogard Antoine, Martin Jean
Canat de Chavry Louis, Meyer Jean Nicolas
Carrière & sons Seizne ans indis, Mourion François
Charvet Joseph, Nassain Jean Baptiste
Chéchin Charles, Prat dit Gaston Marigny
Courtade Jacques, Périel Joseph
Capdeville Charles, Pêna Frank
Cossey Alexandre, Prudhomme Louis et André
Claverie Jean Marie, Pesique comte de Anglade
Dupuy Mme Vve, Pacil J J D N E
Despez Jean Marie, Piffel Jean Baptiste
Desset Dominique Albert Marcel, Rhétoré Clovis
Duclos François de Milan, Riquet Mlle Léonie
Delavallade Benjamin, Roussean Victor
Dufort Henri, Raisin Mme Louis
Escudé Gabriel, Riquet Eugène et Eugénie
Faure Sirveste Casimir, Reffier Charles
Gaethier Emile, Saint-Upery Bernard
Godin Mme, Schwartz et Madeleine
Genfroy Vve née de la Motte, Rapp
Gerblaise Pierre, Sallinet Ephésine
Guérin Michel Jean et Marguerite, Termand Baptiste
Guérin Toussain, Vignes Jeanne Vve Lacous
Guérin Michel, Vogelmann Marguerite
Guinot M, Williams Edouard et
Hourné Firmin, Mme Jeanne Camille Overmeas.

La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAIN D'ARZAC.

Mme HONORÉ, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants. Elle vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

**Ella M. Murphy vs. William Murphy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,271—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus basé d'après un consentement fait entre les deux parties, le paignant et le défendeur je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 27 octobre 1884, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout le contenu et installations, etc. de la grocerie située à l'encoignure des rues Prytania et Calliope, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 oct—15, 22, 26.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Edward Miller vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,456—En vertu d'un ordre de vente en date du 8 octobre 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'île désignée par le numéro "Onze C" sur le vieux plan de la dite ville de Carrollton, maintenant ilet numéro quatre-vingt huit sur le nouveau plan du dit Septième District, qui est borné par les rues Leveé, Deuxième, Jefferson et Cambronne. La dite portion de terre étant composée de tout le lot numéro douze et de la plus grande partie du lot numéro onze et d'une petite partie du lot numéro dix. La dite portion du lot numéro douze mesure quatre-vingt-six pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne du côté du lot numéro douze, comme aussi trois pieds et soixante-cinq pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, puis une autre profondeur de dix pieds, puis une autre profondeur en fermant graduellement de la ligne qui le divise du lot numéro douze, jusqu'à une profondeur de soixante trente pieds de face à la rue Deuxième, soixante-cinq pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro douze, quatre-vingt six pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro dix, commençant à la rue Deuxième, puis une autre profondeur sur une ligne oblique vers la rue Jefferson jusqu'à la rue Deuxième, et vingt-sept pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Jefferson, le tout mesure douze mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, trente-cinq pieds de face à la dite rue Jefferson et soixante-cinq pieds et six pouces de profondeur sur la dite ligne du lot numéro onze.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14 21 28 nov4 11 18

**Merchants Mutual Insurance Company et New Orleans et al. vs. J. B. Moore & Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Gravier, désignés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire, et mesurant d'après ce plan: Le lot No Un, six pieds trois pouces et trente trois pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette et a, pour ambitions, trente-et-un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur de façade à la rue Lafayette, et 6 lignes parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec les machines, bouilloires, pompes, réservoirs en fer battu, bards à filtrer, tuyaux, pompes, etc., faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'un immeuble.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la susdite affaire à savoir: $2,000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 3 août 1884 et 5 0/0 d'intérêt par an du 3 août 1884, jusqu'à ce que le principal de la susdite somme d'avoir soit $2,000 et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le surplus du prix d'adjudication, moitié, le 3 août 1885, avec intérêt au taux de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 5 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 5 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement, le tout avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepté les jours de dimanche et de vente; et pendant ces dix jours précédant la vente on pourra examiner la dite propriété tous les jours de 3 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux.
19 sept—19, 26—3, 10, 17 21oct.

**Albert E. Lebde vs. Mme Mary Bevan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 12,117—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, le dit terrain formant le coin de la rue Jefferson et de la rue St Patrick, St David, Harmonie et Septième; le dit terrain ou portion de terrain, formant le coin de la rue Harmonie et St Patrick, mesure, d'après un plan fait par L. H. Pilie, voyer, en date du 25 avril 1881, annexé à un acte reçu devant Me F. H. Pascoe notaire, suivant le deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Patrick, cinquante six pieds dix pouces de large sur une profondeur de cent vingt cinq pieds un pouce et quatre lignes de profondeur sur la ligne attenant au lot A. et 42 pieds trois pouces et quatre lignes de large sur une ligne de profondeur et de façade à la rue Harmonie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la défanderesse, comme elle le déclare, avec de l'argent reçu par elle de la succession de sa tante Maria Aldrich, de Mt Vernon, Indiana, de l'hôtelle Nungesser, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire, le 28 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 oct—4, 10, 17, 24, 31 nov4

**Mme Sylvanie B. Lacaze vs M. J. Matine.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Grape, Englien, Dauphine et Port, mesurant 29 pieds de face à la rue Grape sur une profondeur de 100 pieds, les améliorations consistant en une maison cottage à deux corps de logis, couverts en ardoises, ayant sur chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie, ayant sur chaque côté deux chambres, un cabinet et une galerie, ayant sur chaque côté deux chambres, un cabinet et une galerie, louée à location séparée et entièrement indépendante de la maison principale sur la façade; puits, cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreur à la propriété ci-dessus dernièrement décrite (deuxième lot) de numéro cinquante-trois (53) et mesurant trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune au terrain et autres adjacents.

Toutes les mesures ci-dessus sont au pied anglais et toutes les mesures ci-dessus et ci-après les plans y jointes sont les leurs de la vente.

**Termes et conditions.**—Un tiers en plus comptant à l'option de l'adjudicataire, et le reste en paiements égaux à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale du vendeur et privilège de l'acquéreur, et garantie par hypothèque spéciale avec le vendeur et toutes les autres clauses usuelles à pareille 5 pour cent hypothécaire à vendre et clause de non-aliéner, transfert de notice d'assurance. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et fourniront comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Somat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 août—21 28 sept—5 12 19 et 25

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Agréable Résidence Cottage,**

Au coin des rues Genius et St-Antoine.

Succession de feus Catherine Wolf épouse de David Hansel—No 9469.

Dans le Troisième District—A Pencan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Natchez et Gravier dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, régissant la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 11 septembre 1884, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Genius, Bienville et Gayoso, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant, mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee, sur une profondeur de 110 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues New Levee et Market, étant la même propriété acquise par le défunt de M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 16me jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux appartements au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz parizot, cuve, etc., ainsi qu'une écurie sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Un grand verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la longueur. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres, 10 pour cent, le tout reçu au comptant sur l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12oc—12, 19, 26—nov2, 9, 15

**Jolie Résidence, No. 205 Chemin du Bayou, presque en face de l'église St. Augustin.**

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Tonti, Quartier et St Claude.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant, et l'autre à un an de crédit, pour un billet de l'acquéreur, port 8 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes exigibles en 1884 en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11oct—11,18

### VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT
VACHERIE.

**Vente positive pour cause de changement d'affaires.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 21 octobre 1884, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'avenue Washington, près du Canal Melpomène, la vacherie de M. Jean Marie Gelée, comprenant:

47 Vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, 2 taureaux, 2 chevaux, 1 jument et 1 mulet; 2 charrettes à lait, 2 dits à provisions et 1 wagon; les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera divisée en deux, le plus fort acquéreur ayant le choix de celle du marché des Magasins ou celle de la rue.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $200, 3 mois, de $200 à $600, 6 mois, et au-dessus de $600, un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

N. B.—Le propriétaire fournira aux acquéreurs toutes les écurieries voulues, garantissant que lui vendeur il ne continuera pas ce genre d'affaire pour un temps déterminé.
17 oct—

### AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Ophelia Ann Watson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,314—Division—Attendu que P. S Willis, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Ophelia Ann Watson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 oct—15 19 24

**Successions de J. P. Barbier et Marianne Mercier, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 11,675 et 11,757—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Jacques Barbier, exécuteur testamentaire et administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
10 oct 10 14 19 Greffier.

**Succession de Mathew Lynch.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,240—Division E—Attendu que Peter Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mathew Lynch décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 oct—8, 12, 17.

## ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 24me jour de juin 1884, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes suivants, savoir:

Interdiction } No 8,869
Frederick Hecker, jr. } Division "C."

Cette affaire a été appelée aujourd'hui par contitution. A. M. Henderson pour le demandeur, le défendeur étant absent et non représenté. La Cour ayant entendu les plaidoiries et les témoignages ainsi que les moifs allégués de la demande, et considérant en outre qu'il était pleinement établi que le défendeur Frederick Hecker Jr est complètement dépourvu de raison et doit être interdit;

Il est ordonné, adjugé et décrété que l'exception enregistrée au nom du défendeur est écartée, et que le dit Frederick Hecker Jr est par le présent déclaré incapable d'accomplir raisonablement aucun des actes qu'une personne majeure et saine d'esprit pourrait accomplir, et conséquemment qu'il est interdit à tous égards.

Jugement rendu le 24 juin 1884.
Jugement signé le 28 juin 1884.
(Signé) A. M. MORROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8e jour d'octobre 1884 de l'année de N.S. mil huit cent quatre-vingt-quatre.
M. A. MCDONNELL,
Greffier.

### VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui Vendredi, le 17 Oct. 1884, à 11 heures du matin, dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres.

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JU